

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 22

Rubrik: Correspondances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les districts ont avancé, à l'exception de la Broye. Le progrès de la Veveyse est très remarquable.

Voici le rang des districts d'après la note moyenne :

	1902		1901
Veveyse	6,88	Broye	7,55
Glâne	7,47	Glâne	7,93
Lac	7,87	Lac	8,—
Broye	7,88	Gruyère	8,14
Gruyère	8,01	Sarine	8,21
Sarine	8,04	Veveyse	8,48
Singine	9,07	Singine	9,21
<i>Canton de Fribourg</i>	8,01	<i>Canton de Fribourg</i>	8,23
Suisse	?	Suisse	7,97

Ces chiffres sont instructifs. Nous laissons à nos lecteurs, à MM. les instituteurs surtout, le soin d'en tirer les enseignements qu'ils contiennent.

BIBLIOGRAPHIE

Album-Panorama suisse. — La publication de cette œuvre à la fois patriotique et artistique se poursuit régulièrement. Au 31 décembre prochain, les 24 livraisons formeront un volume complet. S'adresser à M. A. Spuhler, éditeur à Neuchâtel.

Mus. Péd.

CORRESPONDANCES

Conférence du corps enseignant gruérien à Bulle

Jeudi, 30 octobre, le corps enseignant du V^{me} arrondissement était réuni en conférence générale à Bulle, sous la présidence de M. Oberson, inspecteur.

La séance s'ouvre par la prière d'usage, suivie de l'appel nominal. M. le Président constate avec satisfaction que tous les membres sont présents à l'exception de deux ou trois, excusés pour cause de maladie. Lecture est donnée de la séance du 30 avril : approbation sans observation.

M. le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux maîtres qui sont venus combler les vides que les départs ont faits dans la grande famille pédagogique de la Gruyère. J'espère, dit-il, qu'ils se plairont au milieu de nous et qu'ils y resteront le plus longtemps possible, les changements étant très nuisibles à la bonne marche de l'école.

Avant d'aborder les tractanda de ce jour, M. l'Inspecteur insiste sur certains passages du rapport de la dernière séance. Aux cours moyen et inférieur, l'enseignement des sciences naturelles n'est

pas assez intuitif. On ne se donne pas assez de peine pour former le musée scolaire. L'élève ne fréquente pas seulement l'école pour apprendre à lire et à écrire, comme bien des gens et même des instituteurs se l'imaginent encore, mais pour recevoir une certaine somme de connaissances dans tous les domaines de la science. Dès qu'il s'agit de sciences naturelles, même à l'Université, on se sert de l'intuition, à plus forte raison doit-on s'en servir avec de jeunes élèves. Cet hiver, je visiterai spécialement les musées scolaires.

Gymnastique. M. le Président nous donne connaissance d'un rapport de M. Sterroz au sujet de la gymnastique. Ce maître a assisté dans un canton voisin à des exercices de gymnastique exécutés avec une admirable précision par des élèves de 10 à 13 ans. Il désire que cet enseignement soit rendu obligatoire dans toutes les écoles du canton pour les enfants des deux sexes à partir de 7 ans. A ce sujet M. l'Inspecteur nous dit que, malgré les bons résultats obtenus, il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine. La moyenne des aptitudes au service militaire ayant baissé considérablement, le moment n'est pas venu de négliger cet enseignement. Il s'agit, au contraire, de porter un remède au manque de développement physique des jeunes gens. Les filles ne doivent pas non plus être négligées sous ce rapport. Je recommande instamment aux institutrices de profiter cet hiver des dix minutes affectées au repos pour faire quelques exercices ayant avant tout un but hygiénique. Commencez, si peu que vous fassiez, ce sera un grand progrès, car vous aurez rompu avec la routine.

Punitions. Elles doivent, avant tout, être éducatives. Celles qui consistent en devoirs écrits seront courtes, mais soignées et, si possible, faites en classe. Beaucoup de maîtres ne savent pas punir, en ce sens qu'ils punissent trop ou pas assez. Relisez votre règlement au sujet des peines disciplinaires.

Arrivons aux tractanda de cette séance :

a) Remplacement des anciens livrets scolaires. Transmission des livrets-certificats.

b) Compte rendu des derniers examens préalables.

c) Organisation des prochains cours de perfectionnement.

d) Nomination d'un rapporteur général.

e) Eventuellement, organisation des prochaines répétitions de chant.

N. B. A partir de 10 h., M^{mes} les Institutrices assisteront à une conférence de M^{me} l'Inspectrice.

a) *Remplacement des anciens livrets scolaires*
Transmission des livrets-certificats

L'ancien livret scolaire était insuffisant; il n'était conforme ni au programme actuel, ni au registre de la progression. Le nouveau livret, par contre, concorde avec tous les formulaires de notes et il a l'avantage de remplacer les bulletins trimestriels. La Direction de l'Instruction publique les a rendus obligatoires pour tous les élèves non émancipés à ce jour. Tous les élèves de vos classes doivent donc être munis du nouveau livret scolaire. L'instituteur le remplit chaque trimestre et l'envoie sous pli fermé aux parents qui le retournent signé, dans les 3 jours à dater de la réception. Cette remise du livret scolaire se fera régulièrement à la fin des mois de juillet, d'octobre, de janvier et d'avril, à partir de la fin octobre de l'année courante. Il y aurait lieu d'inviter le dépôt central à com-

mander de grandes enveloppes légères pour expédier le livret aux parents. C'est la commune qui fournit gratuitement tous les livrets aux élèves. La note du 4^{me} trimestre est la moyenne arithmétique des trois autres.

Je vous rappelle, nous dit M. le Président, 1^o que tout changement de domicile est interdit aux élèves non accompagnés de leurs parents, pendant le courant d'un semestre, (loi art. 37.) 2^o Que les départs non signalés sont passibles d'une amende de 1 à 2 fr. : (voir le *Bulletin-Ecole* de cette année N^o 4 page 96). Il faut toujours accompagner le livret transmis d'un préavis indiquant si l'élève est autorisé à changer de domicile. S'il a quitté sans avertissement, l'instituteur indiquera le montant de l'amende à percevoir.

L'avis suivant est très important : sur la poche du livret on indiquera les nom et prénom de l'élève, le prénom du père, l'année de la naissance. L'inscription, dans le livret, de l'amende perçue sera faite par l'instituteur du nouveau domicile de l'élève.

M. Dévaud demande comment l'instituteur du nouveau domicile de l'élève pourra s'acquitter de cette tâche s'il ne connaît pas les suites que la Préfecture donne aux amendes.

M. l'Inspecteur continue ses explications concernant le livret scolaire. A la page 13, dit-il, vous inscrirez les congés d'été, d'alpage, les congés pour cause de maladie. Les départs en famille pour la montagne seront mentionnés dans la colonne des notes du semestre ou trimestre pendant lequel l'élève a été absent.

Les demandes de congé ou d'émancipation seront individuelles, écrites et signées des parents. De plus, relisez attentivement les art 36 et 78, pages 16 et 29 du Règlement général.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, je vous recommande une très grande exactitude dans la tenue et la transmission des livrets scolaires.

b) *Compte rendu des derniers examens préalables*

A partir de 10 1/2 h., M^{mes} les Institutrices assistent à une conférence de M^{me} l'Inspectrice et la séance continue par le compte rendu des examens préalables.

M. le Président se déclare très satisfait des cours préparatoires. L'avant-veille de l'examen des recrutables, chaque instituteur doit envoyer les rapports de ces cours. Les examens préalables de cette année ont été satisfaisants. Lecture nous est donnée des résultats obtenus par chaque commune du district. Il serait à désirer que les notes fussent améliorées dans certains centres importants. M. l'Inspecteur ajoute : « Si, au nombre de vos recrutables, vous avez un élève idiot, accompagnez-le, munissez-le d'un préavis du médecin pour le faire dispenser de subir l'examen »

c) *Organisation des prochains cours de perfectionnement*

Il faut enseigner cette année la première partie du programme. Dans la section supérieure, on lira le Manuel d'agriculture. M. le Président a fait des démarches auprès des Sociétés d'économie alpestre dans le but d'obtenir des conférences pour le corps enseignant ; mais ces Sociétés n'ont pu se charger de ces cours. La conférence propose de demander à la Direction de l'Instruction publique un cours d'agriculture et de gymnastique en août et septembre de l'année prochaine.

Ce qui frappe les experts pédagogiques fédéraux, c'est que, dans notre canton, les notes de lecture et de composition soient inférieures à celles des autres branches. Cela provient, sans doute, de l'usage du patois et du peu de goût que nos jeunes gens ont pour les lectures particulières à la maison. C'est pourquoi exigeons chaque semaine de nos élèves le compte rendu d'une lecture faite à domicile.

d) *Nomination du rapporteur général*

Sur la proposition de M. Monney, l'assemblée nomme M. Vionnet à Lessoc, rapporteur général.

Les quêtes en faveur de l'orphelinat Marini se feront aux prochaines conférences régionales.

Avant de terminer la séance, M. le Président nous remercie de notre attention et nous souhaite bon courage pour affronter les difficultés du pénible semestre d'hiver.

Morlon, le 31 octobre 1902.

J. Barbey, secrét.

Du vieux pays de Vaud, le 3 novembre 1902.

Monsieur le Rédacteur.

Permettez-moi, tout d'abord, de me présenter moi-même et sans façon à vos lecteurs : je suis un vieux de la vieille ; il y a quelques lustres j'étais correspondant assidu du *Bulletin*, et si depuis j'ai gardé de Conrart le silence prudent, je suis resté dévoué toujours à la cause de l'école et aux intérêts du corps enseignant. En voilà assez, j'espère, pour m'attirer leur attention, peut-être même leur bienveillance, particulièrement de ceux chez qui ces lignes vont réveiller de lointains souvenirs.

Mais si leur curiosité au sujet de ma personnalité est à moitié satisfaite, ils ne manqueront pas de se demander quelles graves raisons m'ont décidé à sortir de son étui ma vieille plume rouillée. Eh bien, je vais le leur dire sans ambages. Les polémiques soulevées dernièrement dans notre organe, entre jeunes et anciens disputant de leurs mérites et de leurs travers respectifs, ont remué en moi des instincts belliqueux. J'eus d'abord une folle envie de me jeter dans la mêlée. Pour qui ou contre qui ? direz-vous. Je ne sais trop. Mais je trouvais cette discussion oiseuse, voire même dangereuse, et je méditais de porter mes coups indifféremment à droite et à gauche. La réflexion tontefois est venue heureusement à temps calmer une ardeur qui n'est plus de mon âge. Songez, Monsieur le Rédacteur, que j'ai assisté à la naissance de notre cher *Bulletin pédagogique* et que j'ai participé à la première assemblée générale du corps enseignant fribourgeois, tenue à Romont, en 1872. C'est dire que l'heure de la retraite va bientôt sonner pour moi, et il y aurait témérité de ma part à me laisser encore entraîner par les fanfares de guerre qui retentissent autour de moi. Dieu sait, au reste, comment mon intervention eût été accueillie. Elle aurait pu produire l'effet de l'huile sur le feu, sans compter que je m'exposais aussi à une grosse aventure, celle de voir les combattants des deux camps opposés oublier pour un instant leur querelle et joindre leurs efforts pour m'accabler.

Tout bien pesé, j'ai donc résolu, Monsieur le Rédacteur, de ne point m'engager à la légère sur un terrain semé de pièges. Mais puisque un mouvement, bon ou mauvais, comme il vous plaira, m'a remis,

après un long repos, la plume en mains, je la garderai encore quelques instants, si vous n'y trouvez point à redire. J'en aurais long à conter si je voulais narrer ici mes observations et impressions diverses au sujet des événements plus ou moins importants survenus depuis quelque dix ans dans notre monde pédagogique. Mais je n'aurai garde d'encombrer vos colonnes et d'abuser de la patience du lecteur. Je me bornerai donc à parler des faits les plus saillants.

Je mets au premier rang de ces événements l'introduction dans nos écoles du livre unique, lequel a déjà fait couler beaucoup d'encre sans que le sujet paraisse épuisé. Tout le monde soit ce que l'on entend par livre unique à l'école primaire, et l'on est généralement d'accord pour en reconnaître les multiples avantages, sur lesquels il serait superflu d'insister. Celui qui est employé dans nos écoles a été élaboré par une main expérimentée et sûre. Il répond à nos traditions et à nos aspirations, ainsi qu'aux besoins de notre époque. Sous ce rapport encore, il n'y a guère matière à dispute. Mais à l'emploi du livre unique se rattache chez nous une question brûlante, c'est celle de l'enseignement de la langue au moyen des livres de lecture, à l'exclusion de tout manuel de grammaire

Ici commencent la discussion et les divergences. Il n'y a rien là d'étonnant, car cette innovation ne constitue rien moins qu'une révolution dans l'enseignement de la langue maternelle. Allez donc dire à un brave instituteur qui, depuis dix ans, vingt ans, trente ans peut-être, suit tranquillement le chemin battu en faisant apprendre par cœur aux écoliers, dans une grammaire quelconque, les lois qui régissent notre belle langue, qu'il n'est qu'un vieux routinier, que le code précieux qui lui a valu, dans sa classe, des triomphes les jours d'examen doit être abandonné, que ses efforts doivent tendre dorénavant à leur faire découvrir ces mêmes règles dans les textes des livres de lecture, en d'autres termes, que maître et élèves devront, la cognée à la main et à la sueur de leur front, se frayer eux-mêmes un chemin dans cet épais fourré !... Si vous ne réussissez pas à le convaincre du premier coup, n'en soyez vraiment pas trop surpris.

Mais les apôtres de cette innovation ne se laissent pas arrêter par des objections spécieuses. Ils ont cent bonnes raisons de tenir bon et de persévérer dans la voie récemment ouverte. Ils ont, au reste, le vent en poupe : leur méthode a reçu l'estampille officielle, et elle est à l'heure qu'il est la seule autorisée dans nos écoles. Les expériences faites jusqu'ici ne sont pas encore très concluantes. Quelques maîtres y ont rencontré des échecs ; plus d'un m'en a fait ses doléances. D'autres y ont trouvé, au contraire, des succès encourageants. Mais si l'on considère que l'on ne rompt pas sans encombre avec un long passé, et qu'en toutes choses les débuts sont pénibles et difficiles, on peut dire qu'elle a l'avenir pour elle, car elle repose sur des bases psychologiques solides. En attendant, ceux qui sont à plaindre, ce sont les maîtres, assez nombreux, qui ne sont pas encore parvenus à s'orienter dans cette terre de promission. Grande est leur perplexité. D'un côté, le manuel de grammaire qui était jusqu'ici leur boussole leur est interdit et le Dépôt du matériel scolaire ne le livre plus ; d'autre part, leurs yeux sont restés fermés aux clartés du nouvel évangile, de sorte que

« A tâtons dans la nuit, ils cherchent leur chemin. »

Ce chemin pour eux est celui qui, dans l'ombre, les conduit chez le libraire, où ils trouvent un réconfort dans leurs tribulations. On

dit, mais je ne pourrais m'en porter garant, que tel inspecteur, s'il ne favorise pas ouvertement cette contrebande, feint tout au moins, le digne homme, de n'y rien voir.

L'introduction dans nos écoles du *Cours gradué de calcul* constitue aussi un fait digne de remarque, bien que d'une importance beaucoup moindre que celui dont j'ai parlé ci-haut. Il a des allures moins révolutionnaires et il ne donnera pas lieu à d'aussi vives contestations. Cet ouvrage comprend, comme on le sait, six séries destinées aux élèves et six séries correspondantes à l'usage des maîtres. Notre Revue n'en a guère parlé jusqu'ici, de sorte que pour connaître l'opinion du corps enseignant à son sujet, on en est réduit à recueillir ici ou là des appréciations plus ou moins discrètes.

C'est ainsi que j'ai appris que l'on faisait aux séries de l'élève le grave reproche de ne pas contenir des exercices de calcul mental. Pour mon compte, je ne m'explique point cette critique. Il paraît que je n'ai pas du rôle du calcul oral à l'école primaire la même conception que quelques-uns de mes collègues. Pour moi, le calcul mental est un exercice tel, qu'un problème étant énoncé par le maître, l'élève le répète d'abord, puis le résout de tête et à haute voix par des moyens spéciaux, de manière que l'instituteur puisse contrôler les procédés qu'il emploie et le remettre, au besoin, sur le bon chemin. Son but est d'apprendre à l'enfant, tout en l'habituant à l'attention et à la réflexion, en développant et fortifiant son intelligence et sa mémoire, à effectuer dans son esprit, rapidement et sûrement, les nombreux problèmes de la vie journalière. Que de temps en temps, comme récapitulation ou examen, on lui remette des cartes où se trouvent imprimés des problèmes gradués à résoudre oralement, je le veux bien, mais à la condition que cela ne se répète pas trop souvent. C'est dire que je n'approuve pas l'insertion, dans le livret de l'élève, des problèmes, destinés au calcul mental. Cette manière de faire présente, entre autres inconvénients, celui d'habituer l'enfant à opérer avec des chiffres placés sous ses yeux, c'est-à-dire dans des conditions tout autres que celles qui seront réalisées plus tard dans la pratique de la vie. Je lui reconnais, par contre, un avantage relatif, c'est de favoriser étonnamment la paresse de l'instituteur. De là, peut-être, la faveur qu'elle rencontre dans certain milieu.

Mais les séries du maître contiennent-elles au moins de ces exercices de calcul mental ? La réponse est affirmative, du moins chez ceux qui les ont parcourues. Quelques-uns, les mieux informés, sont même d'avis qu'il y en a beaucoup. D'autres, qui trouvent le *Guide du Maître* par trop touffu, prétendent qu'on a quelque peine à les reconnaître au milieu des directions méthodologiques, des notions théoriques et des solutions raisonnées où ils sont comme perdus. Je me suis même laissé dire que les instituteurs d'un arrondissement, inspecteur en tête, avaient décidé d'entreprendre une campagne en commun, en vue de découvrir dans ce fouillis les exercices et problèmes destinés au calcul oral. Je leur souhaite persévérance, bonne chance et plein succès.

Mais cette dissertation au sujet du calcul mental m'a conduit sur un terrain quelque peu dangereux, que je me hâte de quitter, ne voulant pas m'attirer quelque méchante affaire qui répugnerait à mon caractère devenu pacifique. Au surplus, je m'aperçois avec effroi que mon entretien a pris des proportions inusitées, et cependant je ne suis point encore arrivé au bout de mon rouleau.

« Quiconque a beaucoup vu a beaucoup à dire aussi ».

C'est une faiblesse que l'on constate déjà chez les vieillards d'Homère, et la nature humaine n'a pas changé depuis. Vous aurez donc la suite plus tard, si vous le voulez bien.

En attendant, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes sincères excuses pour avoir abusé de votre hospitalité, les hommages respectueux de votre dévoué serviteur,

Placidus.

Chronique scolaire

Confédération. — *Subventions scolaires.* — Le 23 novembre prochain, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'arrêté fédéral concernant les subventions de l'école primaire.

Une assemblée de délégués des groupes libéraux-conservateurs, réunie à Olten, le 9 novembre, pour discuter la question des subventions, a voté la résolution suivante :

Les délégués des associations libérales-conservatrices se déclarent d'accord avec la rédaction de l'article 27 *bis* de la Constitution fédérale soumis à la votation populaire, sous la réserve que la loi de subvention ne dépasse pas les limites fixées par l'entente des partis dans les Chambres fédérales.

Les membres de l'assemblée fédérale représentant les groupes ici réunis, sont priés de vouer une attention toute spéciale au projet de loi qui leur sera présenté et à sa rédaction dans le sens précité.

De son côté, le Comité du parti conservateur du canton de Lucerne a décidé de laisser liberté de vote aux adhérents du parti au sujet de subventions scolaires.

L'art. 27 *bis*, qu'il s'agit d'introduire dans la Constitution fédérale, réserve expressément aux cantons « l'organisation, la direction et la surveillance de l'école primaire ». Le peuple peut donc se prononcer affirmativement comme l'ont fait, à Berne, les représentants de tous les partis politiques.

On peut prévoir déjà qu'il y aura des hésitations dans le corps électoral, parce que les légistes fédéraux nous ont trop souvent habitués aux interprétations forcées de la Constitution.

Fribourg. — *Nominations.* — Dans ses séances du 28 octobre et du 7 novembre, le Conseil d'Etat a nommé :

M^{lle} *Desbiolles Alice*, à Bulle, institutrice à l'école primaire du Saulgy ; M. *Guillaume Emile*, à Fribourg, instituteur à l'école de Cormérod.

M. *Deroche Paul*, de Roches (Jura bernois), à Lœrrach (Baden), instituteur à l'école du Cercle scolaire libre public de Saint-Antoine ; M. *Rosset Arthur*, à Montagny-la-Ville, instituteur à l'école de La Verrerie (Progens) ; M. *Weber Emile*,